



Pacement auprès des services sociaux

Par **lecoindre**, le **24/04/2009** à **12:10**

Bonjour,

Nous sommes en surendettement et contraint par décision de justice de payer nos dettes . Seulement nos revenus ont changer à la baisse et sommes de nouveau harcelés par les créanciers. Par conséquent nous voulons placer nos enfants temporairement en services sociaux, pour nous permettre de payer nos dettes nos revenus étant insuffisant pour subvenir à leur besoin. Ce que nous voulons savoir c'est, est-ce que c'est possible? Nous ne voulons pas être déchu de nos droit mais, nous ne voyons pas d'autres solutions. Nous ne voulons pas les abandonner, nous voulons les reprendre une fois que nos dettes seront payer. Nous espérons une réponse rapide de votre part.

Par **jeetendra**, le **24/04/2009** à **12:36**

bonjour, ce qui vous arrive est anormal, inacceptable "etre contraint de placer ses enfants à cause du surendettement", [fluo]c'est le monde à l'envers[/fluo], prenez contact avec l'association crépus à paris 15, rue des Abesses 75018 téléphone 01 46 06 62 27 www.cresusparis.asso.fr pour voir ce qu'il y a lieu de faire, également la clcv 17, rue Monsieur paris 75007 téléphone 01 56 54 32 10 www.clcv.org courage à vous, cordialement